



Le réseau des Elus et Techniciens des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Programme de Formation

"Instruire un dossier de demande de subvention 2014-2020"

CONTEXTE

L'importance de la phase d'instruction dans la gestion des opérations cofinancées par le FSE avait déjà été mise en avant lors de la précédente programmation des fonds structurels 2007-2013. Il s'agit d'un principe de bon sens : mieux vaut prévenir que guérir ! La validité et la solidité d'une opération au regard des exigences du FSE se joue en amont du conventionnement...

Si les règles générales de l'instruction restent identiques certaines « nouveautés » et/ou points de vigilance spécifiques de la programmation 2014-2020 méritent une attention particulière, notamment : la prise en compte des aides d'état ; les conditions de suivi des participants (le cas échéant) ; la justification des réalisations ; les options de coûts simplifiés...

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'instruction doit permettre :

- d'étudier la définition du « projet » ou de l'opération (« périmètre » ; « contenu » ;...)
- de vérifier son budget (avec le choix de son architecture et des options de « couts simplifiés » à retenir)
- mais aussi de valider son positionnement sur les axes, les objectifs thématiques, les priorités d'investissement voire les objectifs spécifiques du programme opérationnel national (PON) et son adéquation aux critères de sélection de l'appel à projet.

PROGRAMME

Ce travail d'instruction sera à réaliser sur Ma Démarche FSE (option non encore accessible à ce jour) mais le module est disponible en version Excel.

Cette journée de formation, très opérationnelle, sera donc abordée en tenant compte du canevas de l'instruction, tout en répondant au fil de l'eau aux questions qui se posent aux participants.

- Analyse du projet : éligibilité temporelle et géographique ; positionnement sur le PON et/ou sur les critères de sélection de l'appel à projet ; prise en compte des principes horizontaux de l'Union européenne ; analyse des actions composant le projet ;...
- Examen du projet au regard des aides d'Etat ;
- Conformité des procédures d'achat ;
- Faisabilité du Projet : viabilité financière ; moyens humains et matériels ;...
- Analyse du public (pour les opérations de soutien aux personnes) : éligibilité ; suivi des participants ;
- Analyse du plan de financement : analyse des dépenses par poste de dépenses ; étude du choix du taux de forfaitisation ; étude « a priori » des types de justificatifs ; analyse des ressources (cohérence ; pièces disponibles) ;
- Rédaction de l'avis motivé.

Des méthodes et outils seront également proposés afin d'optimiser certaines phases de traitement de l'instruction.

– PUBLIC

Les gestionnaires des PLIE, des Conseils Généraux, chargés de mission, gestionnaires FSE en OI.

– INTERVENANT

Jean-Bernard SPINAT – Cabinet FAR Conseil

– METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Une formation très opérationnelle, abordée en tenant compte du canevas de l'instruction, tout en répondant au fil de l'eau aux questions qui se posent aux participants.

– VALIDATION

Attestation de présence et de fin de formation

– DUREE

1 jour (7 heures)

– DATE

- Le vendredi 23 janvier 2015
- Le mardi 17 mars 2015

– LIEU

FIAP Jean Monnet, 30 rue Cabanis, 75014 Paris

– COUT DE LA FORMATION

300€ pour les adhérents
500€ pour les non adhérents

– CONTACT

Anne-Julie Beuscart,
Responsable du Centre de Ressources
Tél. : 01.30.32.85.24
Fax : 01 .30.32.36.25
contact@europlie.asso.fr